



Ni angél... ▾



## Ni angélisme, ni repliement

**Pierre Joly** – Membre du Conseil Economique et Social, Président de la Fondation pour la recherche médicale

Ce fut pour moi un honneur plein d'enseignements de rapporter devant les collègues du Conseil Economique et Social sur la prévention et les soins des maladies mentales.

Au plan de la grande précarité, le Conseil Economique et Social dans son avis du 11 décembre 1996 avait déjà fait un certain nombre de recommandations.

Depuis 1991, la psychiatrie des personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion a fait l'objet de diverses études. Elle n'a pas, bien sûr, échappé au Conseil Economique et Social. On cerne, en effet, aujourd'hui beaucoup mieux le rapport entre les troubles mentaux et la grande exclusion.

## Se garder des idées toutes faites

Les exclusions sociales et professionnelles sont évidemment sources de très importantes souffrances psychiques.

Mais il faut se garder d'idées toutes faites. Car on ne note pas, par exemple, plus de psychoses délirantes dans ces populations que dans les autres. La désinstitutionalisation qui, en France, n'a pas le caractère systématique observé dans certains pays, n'aboutit pas non plus à "mettre des malades dans la rue".

Par contre, il faut souligner la souffrance liée à l'exclusion. 30% des sans abri par exemple souffriraient de troubles psychiques, dépressions sévères (chez les hommes en particulier) anxiété, alcoolisme,

toxicomanie...

Il ne faut pas nier que, souvent, les personnes en grande précarité ont connu dans leur enfance des perturbations psychiatriques dues à des situations familiales difficiles (famille éclatée, perte d'un parent, viol) à l'isolement (fuite, drogue), à la rupture des liens familiaux, voire à des carences alimentaires.....

Malheureusement, l'image "carcérale", complètement dépassée, mais encore vivace auprès de certains publics, rend difficile l'acceptation facile pour cette population d'aller consulter des structures psychiatriques, même si ces dernières savent conjuguer attention médicale et sociale de celui qui accepte de venir consulter.

Il ne faut donc ni surévaluer l'importance de la maladie mentale chez les exclus ni sous-estimer la souffrance psychique de ces derniers.

## Tenir compte d'une exclusion qui dure

L'évolution technologique, en particulier, peut également laisser sur le "bord de la route" des populations et créer ainsi de nouveaux exclus et de nouvelles précarités même en période de croissance économique... Comme le craint le Docteur Xavier Emmanuelli, la crise concernant l'exclusion et la précarité risque d'être longue.

La prévention passe évidemment avant tout par la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, mais elle passe aussi par un effort important en matière de protection maternelle et infantile ainsi qu'en médecine scolaire.

Les mesures préconisées par le Conseil Economique et Social que je résume succinctement sont valables pour toutes les personnes en grande précarité avec des précisions spécifiques pour les personnes sans domicile fixe :

- Rendre obligatoire la préparation de la sortie des patients (entre l'équipe du secteur et le réseau sanitaire et social)
- Réviser les modalités de versement de l'allocation aux adultes handicapés (afin que sa réduction ou sa suspension à l'occasion d'une hospitalisation ne se traduise pas par une plus grande exclusion)
- Créer des unités d'accueil pour les personnes en situation de détresse psychologique ou psychosociale
- Coordonner les structures de secteur avec les réseaux d'aide et d'assistance aux personnes en situation d'errance
- Créer des structures d'hébergement sur le mode des post-cures à double tarification.

Il ne faut donc pas traiter ce sujet, humainement très préoccupant et émotionnellement difficilement supportable, ni avec angélisme ni avec repliement, mais avec une volonté sans faille, car la précarité et les troubles psychiques méritent un autre regard que celui qui est actuellement porté par nombre de nos concitoyens

Ni angél... ▾



**ORSPERE SAMPARRA**  
CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95  
BD PINEL 69678 BRON CEDEX